



Corsier-sur-Vevey

c'est par la concorde que les petites choses grandissent

Rapport de Gestion de la Municipalité de



Exercice 2019





I. GENERALITES

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

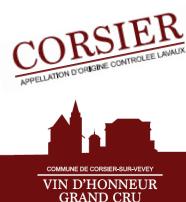
Conformément aux dispositions

- *de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c)*
- *du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34)*
- *du règlement du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey du 1^{er} juillet 2016 (art. 94)*

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2019.

II. CONSEIL COMMUNAL

La course annuelle, organisée conjointement avec la Municipalité et le personnel communal, a eu lieu le vendredi 27 septembre 2019. Son but était une sortie dans le canton de Fribourg, en particulier la visite guidée de l'entreprise Despond SA (industrie du bois), ainsi que de l'Abbaye cistercienne d'Hauterive (accompagné par les moines).



Le personnel communal a vendangé la vigne communale le samedi 26 octobre. A cette occasion, 950 kg de raisin chasselas sondés à 85° Oechslé, ainsi que 285 kg de Gamaret (rouge) sondés à 100° Oechslé et 214 kg de Garanoir (rouge), sondés à 98° Oechslé, ont été récoltés

M. Eros Gentilini a assuré la présidence du Conseil communal jusqu'au 30 juin suivi par M. Samuel Liniger à partir du 1^{er} juillet (début de la nouvelle législature). Mme Christine Cuénod-Cochard a assumé le secrétariat. Dès le mois de décembre M. Cyril Luyet a assumé le poste d'huissier en remplacement de Mme Fabia Guérin.

Le Conseil communal a tenu 4 séances : les 9 mars, 8 juin, 7 septembre et 7 décembre 2019.

Les préavis et rapports suivants ont été déposés, examinés et adoptés :

- Préavis no 01/2019 – Plan d'affectation (PA) « En Fenil », sur les parcelles 391, 420, 421, 422, 428, 432, 433 et 438 (partiel) et son règlement
- Préavis no 02/2019 – Abrogation d'un règlement communal obsolète – Règlement concernant l'acquisition et de la perte de la bourgeoisie de la Commune de Corsier-sur-Vevey
- Préavis no 03/2019 – Demande de crédit pour l'aménagement du caveau communal à la rue Centrale 1 à Corsier-sur-Vevey
- Préavis no 04/2019 – Gestion des comptes 2018 de la CIEHL
- Préavis no 05/2019 – Comptes 2018 du Fonds Culturel Riviera
- Préavis no 06/2019 – Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2018
- Préavis no 07/2019 – Arrêté d'imposition pour l'année 2020
- Préavis no 08/2019 – Rénovation de l'immeuble du Café-Restaurant « Le Châtelard » - Mandat d'architecte
- Préavis no 09/2019 – Demande de crédit pour l'étude de mise à disposition de pavillons scolaires provisoires
- Préavis no 10/2019 – Budget 2020 de la CIEHL
- Préavis no 11/2019 – Budget 2020 du Fonds Culturel Riviera
- Préavis no 12/2019 – Budget communal 2020
- Préavis no 13/2019 – Reconnaissance de l'intérêt régional et adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL pour le remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades
- Rapport no 01/2019 – Réponse au postulat concernant l'amélioration et la sécurisation des jeux et installations du Parc Chaplin
- Rapport no 02/2019 – Réponse à la motion concernant la directive communale sur la gestion des déchets
- Rapport no 03/2019 – Réponse au postulat concernant les cotisations et contributions annuelles à Lavaux Patrimoine Mondial

Le bureau électoral a eu à s'occuper, en collaboration avec le greffe municipal, des votations des 10 février, 19 mai, 20 octobre et 10 novembre 2019.



Franz Brun
Syndic

Ursula Bucher
Municipale
Vice-syndique 2019-2020

Bernard Schär
Municipal

III. VOTATIONS, ELECTIONS

10 février

Votation fédérale :

- Initiative populaire du 21.10.2016 « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »

19 mai

Votation fédérale :

- Loi fédérale du 28.09.2019 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)
- Arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de note entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'accès de Schengen)

20 octobre

Elections fédérales :

- Conseil national et Conseil des Etats (1^{er} tour)

10 novembre

Elections fédérales :

- Conseil des Etats (2^{ème} tour)

IV. MUNICIPALITE

L'organisation de la Municipalité s'est présentée comme suit :

Administration, Finances & Territoire

Administration générale
Finances
Informatique
Aménagement du territoire
Comité de Direction du BTI
Fondation Doret - SAF des Côtes-de-Fenil
CORAT
Agglomération

Santé, Social, Tourisme & Culture

Santé publique
Services sociaux
Tourisme
Culture
Economie
Commission de salubrité
Naturalisation
Fondation Chaplin - Fondation Haefeli-Meylan
Conservatoire

Education, Jeunesse, Sociétés & Sports

Association scolaire
Jeunesse
Cantine scolaire / Ondine - Garderies
Sociétés locales - Société de Développement
Sports
Délégué au SIGE
Développement durable

Philippe Goletta
Municipal

Eaux & Travaux
Gestion des eaux et épuration
Services publics
Comité de direction du SIGE

Arianne Rouge
Municipale

Sécurité & Cultes
ASR (Police, SDIS, ORPC, Ambulances)
Cultes
Naturalisation
Police des constructions
SAF des Côtes de Fenil

Pierre-André Debétaz
Municipal

Bâtiments, Circulations & Transports
Bâtiments communaux
Circulations
Commission de salubrité
Transports publics

Michel Ceppi
Municipal
Vice-syndic 2018-2019

Voirie & Environnement
Routes et chemins
Voirie
Vigne communale
Gestion des déchets / déchèteries
Cimetières
Forêts
Délégué à la SATOM



La Municipalité a édité cinq numéros de

LE CORSIERAN
Bulletin d'information de la Municipalité de Corsier-sur-Vevey

lesquels ont été distribués en février, mai (2 éditions), août et novembre. Le Greffe municipal rédige ou corrige les textes à faire paraître ; il assure le tirage et la distribution du Corsieran. Le site www.corsier-sur-vevey.ch permet de visionner les derniers numéros édités.

La charge des municipaux, ressortant de l'année écoulée, se présente comme suit :

- une part fixe correspondant à la fois à la responsabilité de la charge publique, à l'analyse des dossiers et à la participation aux séances hebdomadaires de la Municipalité, ainsi qu'à la participation aux séances du Conseil communal (pour mémoire cette part est rémunérée sous la forme d'une indemnité fixe versée 12 fois à laquelle s'ajoute un droit aux vacances de 10.64%).
- une part variable payée sous forme de «vacations» dont le tarif horaire a été fixé à CHF 50.00 auquel s'ajoute également un droit aux vacances de 10.64%. En 2019, 2'318 vacations ont été versées pour les 7 municipaux, dont 798 au syndic, ce qui représente une moyenne de 272 heures annuelles pour les autres membres de la Municipalité. Pour mémoire, en 2018, le total des vacations s'était élevé à 2'412 dont 779 pour la fonction de syndic.

Le traitement des dossiers a donné lieu à la rédaction de 992 lettres (1'259 en 2018) par le Greffe municipal. Le courrier électronique, bien que non quantifié, est devenu prépondérant et un nombre très conséquent d'e-mail a été géré par l'administration communale. Le registre des procès-verbaux des séances ordinaires de la Municipalité comprend 293 pages (302 en 2018). S'ajoutent à cela, les procès-verbaux des séances spéciales, la rédaction des préavis, rapports, circulaires, avis dans les journaux, permis de construire, l'organisation des élections et votations, la tenue du registre civique, l'administration des immeubles et jardins communaux, la gestion du personnel, la location des salles communales, la réception et la diffusion du courrier en interne et aux municipaux, le classement et l'archivage.

V. PERSONNEL COMMUNAL

En 2019, l'état nominatif du personnel était le suivant :

Administration communale	Benoît Demierre, responsable de l'administration Magali Décosterd, secrétaire municipale adjointe Maria Dolores Abella, adjointe à la bourse communale Gina Delafontaine, préposée à l'office de la population Viviane Davaz, secrétaire Fabia Guérin, secrétaire Thomas Millasson, apprenti
Service des bâtiments communaux	Yvan Schmid, responsable du service des bâtiments communaux Helena Ferreira Christian Jaquier Jérémy Pfefferlé Raphaël Susa (fin de contrat au 30 septembre 2019) Patrick Truan Hernâni Gonçalves (apprenti dès le 8 juillet 2019) Noé Zahnd (apprenti, fin de contrat au 31 octobre 2019) Martine Berchem Corinne Bonjour Béatrice Chollet Jacqueline Denis Claudine Juillard Christiane Mayor Patricia Rizzo Janine Rüfenacht Béat Tâche Simone Vigneron
Service de voirie	Pierre-Yves Maison, responsable du service de voirie, jusqu'au 31 octobre 2019 Nicolas Grangier, responsable du service depuis le 1 ^{er} novembre 2019 Oscar Bloch Alexandre Chaudet Tiago Miguel Costa Lopes (dès le 1 ^{er} novembre 2019) Jorge Fernando De Oliveira Lopes Ljubisav Stevanovic Francis Arrot Béat Tâche Christophe Décosterd
Organistes	Michel Bignens Peter Braganza
Egzeko – Animation jeunesse	Thierry Chevalley Suzy Favre
Personnel du Bureau technique intercommunal	A consulter dans le rapport d'activité du BTI en 2019 (annexé au présent rapport).



La facture sociale
 Les communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée «facture sociale», se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur. La loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la facture sociale.

Félicitations

VI. AFFAIRES SOCIALES

Les Contributions communales

	2019	2018
Subventions communales versées à des Institutions communales ou régionales	804'070.85	840'887.90
Polyval	1'000.00	1'000.00
Préparation à la retraite	1'893.00	1'698.00
Passeport-Vacances	1'600.00	1'600.00
RAS - Buts optionnels	20'421.70	19'211.00
Commission prévention Riviera	3'386.00	3'396.00
Jardin d'enfants La Souris Verte	14'500.00	14'500.00
Réseau REVE	441'446.45	522'576.95
Garderie/Jardin d'enfants La Tourmaline	2'000.00	2'000.00
Ondine (accueil parascolaire)	317'823.70	274'905.95
Subventions communales versées à des Institutions cantonales	2'667'215.40	2'398'020.40
Participation à la facture sociale	2'329'906.00	2'052'784.00
Société Vaudoise de Probation	650.00	650.00
Asante Sana (AVASAD)	312'432.00	319'882.00
Fondation accueil de jour	16'930.00	16'980.00
Inspectorat du Travail	7'297.40	7'724.40
Fonds social		
Total net des mouvements	- 2'212.65	- 4'408.95

Agence régionale d'Action Sociale Riviera

Le rapport de l'agence régionale d'Action Sociale est consultable sur le site www.arasriviera.ch.

Nonagénaires

Neuf personnes ont eu 90 ans en 2019. Les nonagénaires qui le souhaitaient ont reçu la visite d'une délégation municipale, il s'agit de (de gauche à droite, de haut en bas) : Mesdames Suzanne **Messori**, Ruth **Pouzet**, Edith **Mordasini** et Franca **Montferrini**, ainsi que Messieurs Hugo **Zingaro**, Gustave **Ducret**, Octavio **Gutiérrez Casado** et Michel **Cuche**.



VII. TERRITOIRE, BATIMENTS, TRANSPORTS, DEVELOP. DURABLE



Police des constructions

Examen de projets en relation avec l'application des dispositions légales et réglementaires en la matière (voir le rapport d'activité du BTI annexé au présent rapport).

Aménagement du territoire communal

De nombreux dossiers ont été traités durant l'année, dont les principaux sont énumérés ci-après.

Carrefour de la Chaux

Divers projets ont été présentés pour l'aménagement décoratif du rond-point. Celui-ci sera finalisé en 2020.

Bâtiments communaux



- **Immeuble Centrale 1 :**

les travaux d'aménagement du Caveau communal ont débuté à la fin de l'été. L'inauguration aura lieu en 2020.

- **Café du Châtelard :**

Plusieurs séances ont eu lieu avec l'architecte mandaté et d'autres services (DGIP, AVACAH).

Zones de réserves

Suite à la levée des oppositions par le Conseil communal, formulées dans le cadre de la mise à l'enquête publique de la zone réservée, deux recours ont été déposés. Le Canton a également appliqué des zones réservées cantonales sur plusieurs parcelles lors de mises à l'enquête.



Route de Châtel-St-Denis

Les travaux de réfection et requalification de la route de Châtel-St-Denis RC 744b avec création d'un passage inférieur (sous voie) sont terminés. L'inauguration du passage inférieur de la route de Châtel a eu lieu le 29 juin 2019. Le rabotage, la pose de l'enrobé bitumineux et le marquage au Giratoire des Terreaux, ont eu lieu en automne.

Routes et chemins agricoles AF aux Monts-de-Corsier

Les réfections des routes AF se sont poursuivies par les chemins du Milieu (côté Moille-Saulaz) et de la Côte Rouge. Elles se sont bien déroulées.

Chemin de Meruz et Sur-le-Crêt

Les travaux de gainage d'un collecteur, de réfection de l'éclairage public, de la défense incendie et de la chaussée des chemins de Meruz et Sur-le-Crêt se sont poursuivis. La couche de finition sera posée en 2020.

PA En Fenil

Le projet de PA En Fenil a été validé par le Canton et approuvé par le Conseil communal le 11 mars 2019.

Lors de la mise à l'enquête publique concernant la construction du bâtiment de Merck SA, plusieurs oppositions ont été déposées. Différentes conventions signées avec les opposants ont permis de débuter les travaux.





PAC Lavaux

De nombreuses séances ont eu lieu en vue de l'établissement d'un nouveau règlement pour définir le périmètre du Plan d'Affectation Cantonal (PAC) Lavaux. Lors de la mise à l'enquête publique du PAC, la commune a formulé une opposition.

Commission consultative circulation (C³)

Cette Commission est composée de Mme Valérie Rapsode, M. Xavier Fonjallaz et M. Steven de Palézieux (hors Conseil communal depuis le mois d'août). Elle ne s'est pas réunie en 2019.

Commission consultative d'urbanisme

Cette Commission est composée de M. Jean-Martin de Giorgi, M. Agostino Lanzillotta, M. Cédric Desmet et Mme Christine Cuénod-Cochard (hors Conseil communal). Elle s'est réunie en mai 2019 concernant le projet de construction du futur bâtiment de Merck SA.



PGA

Le bureau mandaté pour la réalisation du nouveau PGA a présenté les projets et règlements aux Municipalités du Cercle le 4 novembre 2019. Pour la suite, le BTI se charge de faire une proposition affinée à la Municipalité au printemps 2020.

Projet d'Agglomération

De nombreuses séances ont eu lieu en 2019 pour définir la suite à donner à un nouveau projet d'Agglomération. Les débuts des travaux vont se concrétiser en 2020 avec l'engagement d'un chef de projet par les 19 communes (14 communes vaudoises et 5 communes fribourgeoises) qui se sont groupées par une convention en partenariat avec les Cantons de Fribourg et de Vaud.

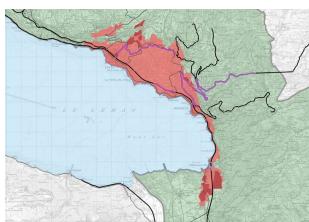
Le préambule de cette convention décrit très bien le projet à mener :

« Les communes vaudoises et fribourgeoises composant l'agglomération Riviera-Veveyse-Haut Lac (Rivelac) ne disposent à ce jour d'aucune structure stable de projet. Elles doivent mettre en place un système de gestion des zones d'activités ainsi qu'un plan directeur intercommunal/régional conformément aux législations vaudoise et fribourgeoise. Elles souhaitent également déposer un projet d'agglomération de cinquième génération auprès de la Confédération en 2025.

Les communes vaudoises et fribourgeoises souhaitent dans ce but mettre en place une structure d'agglomération de droit public qui devra être opérationnelle dans le courant de l'année 2020.

Elles concluent la présente convention dans le but d'assurer :

- les travaux préparatoires et le financement de la mise en œuvre de cette structure, ainsi que ;
- les études urgentes à mener pour la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités et d'un plan directeur intercommunal sur la partie vaudoise de l'agglomération ainsi que pour l'établissement d'un projet d'agglomération de cinquième génération ;
- la coordination avec les travaux d'élaboration du plan directeur régional de la Veveyse. »



Périmètre de l'Agglomération Rivelac



Occupation des salles communales

La statistique du nombre d'occupation est la suivante :

	2019	2018
Grande salle – Locations	42	73
Salle de Château 2	115	137
Salle du Conseil communal	94	142
Pavillon Chaplin	89	106
Rotonde	48	51
Four banal	14	33

Immeubles communaux

Au vu des variations minimes du coût de la vie et du taux hypothécaire, les loyers des immeubles communaux n'ont pas été modifiés en juillet 2019.

Commission consultative Agenda 21

Cette Commission a été créée dès le début de la législature 2016-2021 afin de favoriser le développement durable dans la commune. Pour l'année 2019, elle est composée de Mesdames Anabelle Reber, Françoise Burger et Martine Meier ainsi que de Messieurs Romain Gabriel et Bernard Savoy (hors Conseil communal). Elle est présidée par Monsieur Bernard Schär.

Durant l'année 2019, la Commission s'est réunie à une seule reprise. Suite à la démission de Monsieur Klaus Fietze, les membres de la commission accueillent Madame Françoise Burger et enregistrent lors de cette même séance la démission de Monsieur Romain Gabriel. La commission a proposé à la Municipalité d'insérer dans un Corsiéran un rappel de l'interdiction de l'usage des herbicides sur les places, routes et chemins privés, encart qui a paru dans un Corsiéran durant cette année.

VIII. VOIRIE

L'équipe actuelle de voirie se compose de 5 employés, un demi-poste étant réservé à l'employé chargé de la surveillance de l'emplacement pour conteneurs du Parc Chaplin. On compte également trois employés auxiliaires à l'heure.

Les tâches essentielles de la voirie sont les suivantes :

- entretien des routes et chemins communaux, dont le réseau est important surtout aux Monts-de-Corsier (environ 30 km) ;
- entretien de tronçons de routes cantonales, suite au transfert de ces travaux de l'Etat aux communes ;
- entretien des surfaces vertes au village, en particulier au parc Chaplin et certaines parcelles communales ;
- ornementation florale de l'ensemble de la commune et arrosage ainsi que taille des arbres ;
- entretien des cimetières, des fontaines et des emplacements pour conteneurs ;
- ramassage des déchets encombrants, vidange des corbeilles à déchets et autres poubelles communales ;
- déneigement des routes et chemins communaux, fraisage des amas de neige sur les trottoirs, rues et places ainsi que pose et dépose de pare-neige aux Monts-de-Corsier ;
- contrôle périodique et entretien des ruisseaux, coulisses, regards, grilles, réserves incendie, afin d'assurer l'écoulement des eaux ;
- gestion du matériel de signalisation ainsi que mise en place ;
- affichage au pilier public des Monts-de-Corsier (Hautigny).



Le Service de voirie dispose de véhicules pour les diverses opérations décrites précédemment, tels que :

- véhicule Transporter Lindner Unitrac 95, acquis en novembre 1999, utilisé pour le déneigement, l'éparage et l'entretien des routes et chemins ;
- véhicule Lindner Unitrac 102L acheté en 2013 et utilisé pour toutes sortes de transports ainsi que pour le déneigement ;
- tracteur John Deere acheté en 2005 et utilisé pour le fauchage et l'entretien du parc communal et des surfaces vertes, équipé d'une remorque ainsi que d'une citerne de 800 litres permettant l'arrosage de toute l'ornementation florale du village ;
- véhicule léger Isuzu D-Max, acquis en mai 2008, utilisé pour tous types d'interventions et de transports ;
- diverses machines à main telles que fraiseuse à neige, tondeuse à gazon, saleuse, gravillonneuse à tracter, et chariot électrique L3T.

Il faut d'autre part rappeler que des tracteurs privés, équipés de lames à neige et conduits par leurs propriétaires, participent au déneigement des routes et chemins aux Monts-de-Corsier, à la demande de la commune.

Nous récapitulons ci-après le tonnage des ordures et autres déchets ramassés (hors déchèterie de Praz-Libon), ainsi que les charges financières pour la commune.

		2019	2018
TOTAL RECAPITULATIF			
Kg	Quantité	894'426	893'180
CHF	Transport	223'785	224'834
CHF	Elimination	86'163	84'252
DECHETS MENAGERS			
Kg	Quantité	520'136	524'030
CHF	Transport	96'521	97'518
CHF	Elimination	63'528	66'779
STATISTIQUES p/habitant			
	Nbre d'habitants	3'363	3'386
Kg	Qté de déchets p/habitant	266	263
CHF	Coût brut p/habitant	92	91
CHF	Coût brut p/tonne	346	346

IX. TRAVAUX

Le rapport d'activité du Bureau technique intercommunal (BTI) et les comptes 2019 se trouvent dès la page 13 des annexes au présent rapport

X. OFFICE DE LA POPULATION

Statistique fédérale de la population

Depuis 2011, c'est le registre cantonal des personnes (RCPers) qui est utilisé pour la statistique annuelle de la population et le registre SYMIC de l'Office fédéral des migrations pour la population étrangère.

Evolution de la population de 2015 à 2019 (selon statistique fédérale)

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Suisses	2257	2250	2253	2274	2298
Etrangers	1170	1153	1143	1112	1065
Total	3427	3403	3396	3386	3363

Ces 3363 habitants se répartissent comme suit :

2433 à Corsier
863 aux Monts-de-Corsier
67 à Fenil



Durant l'année 2019 :

- 260 personnes ont emménagé dans notre commune, alors que, dans le même laps de temps, notre village a vu le départ de 318 habitants ;
- 46 changements d'adresse ont été effectués dans la commune ;
- 27 naturalisations ont abouti (ressortissants des pays suivants : Italie, France, Royaume Uni, Portugal, Allemagne, Canada, Bulgarie et Kosovo) ;

Nous avons aussi eu le bonheur d'enregistrer 35 naissances (16 garçons et 19 filles) et avons dû constater 26 décès (14 hommes et 12 femmes).

Population résidante permanente au 31.12.2019

	Population suisse	Population étrangère	Total
Corsier-sur-Vevey	2'298 (68.33%)	1'065 (31.67%)	3'363
Blonay	4'769 (77.53%)	1'382 (22.47%)	6'151
Chardonne	2'305 (76.02%)	727 (23.98%)	3'032
Corseaux	1'660 (72.58%)	627 (27.42%)	2'287
Jongny	1'183 (76.62%)	361 (23.38%)	1'544
La Tour-de-Peilz	8'320 (69.88%)	3'586 (30.12%)	11'906
Montreux	14'496 (55.61%)	11'569 (44.39%)	26'065
St-Légier-La Chiésaz	3'990 (76.10%)	1'253 (23.90%)	5'243
Vevey	11'575 (58.25%)	8'296 (41.75%)	19'871
Veytaux	601 (65.18%)	391 (34.82%)	922

Attestations et divers

L'Office de la population a procédé à l'établissement de 111 cartes d'identité.

Frontaliers

172 frontaliers travaillent à Corsier. 118 sont employés chez Merck Serono SA et les 54 autres dans différentes PME de notre commune.

Demandeurs d'asile

22 demandeurs d'asile séjournent à Corsier au 31 décembre 2019. L'Office de la population procède au renouvellement de leur demande d'asile et délivre les autorisations provisoires.

Chiens

Lors du recensement, il a été dénombré 202 chiens.



Le rapport annuel 2019 de la Direction des écoles est consultable sur le site www.epscorsier.ch/vie-scolaire/vie-établissement/rapports-annuels



XI. POLICE, SDIS ET PROTECTION CIVILE

Le rapport de l'Association Sécurité Riviera est consultable sur le site : www.securite-riviera.ch.

XII. ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE

Les pages 42 et suivantes des annexes au présent rapport résument les activités de l'Association scolaire intercommunale en 2019, dont celles du service d'animation jeunesse du Cercle de Corsier (EGZEKO).

XIII. ONDINE

Le rapport annuel d'Ondîne et les comptes 2019 sont présentés dès la page 29 des annexes au présent rapport.

XIV. PRÉSENTATION DES COMPTES COMMUNAUX

La comparaison entre les comptes 2019 et le budget 2019, ainsi que les comptes 2018, est notamment présentée de manière condensée à la page 5 de la brochure des comptes.

Les commentaires figurant sur les pages paires du document permettent de mieux comprendre les raisons des différences constatées.



L'entier du montant des réserves n'est pas disponible sous forme de liquidités. Ceci est dû au principe retenu de ne pas recourir systématiquement à l'endettement lors de la recherche de financement de projets d'investissement communaux, mais d'utiliser en priorité les liquidités disponibles, quelle que soit leur origine.

En complément aux commentaires figurant dans la brochure des comptes annexée, la Municipalité tient à apporter les appréciations suivantes :

Généralités

L'année 2019 se clôture, du point de vue financier, de manière très satisfaisante.

La plupart des charges ont été bien maîtrisées et aucun écart significatif n'est à relever entre les dépenses prévues et effectives.

Le résultat 2019 a permis de virer à la réserve pour investissements futurs un montant de près de CHF 695'000.00 et de comptabiliser des amortissements extraordinaire de quelques 403'000.00. Le solde a été quant à lui entièrement porté en augmentation du compte Capital.

Appréciation générale des comptes de résultat

La Commune de Corsier voit une nouvelle fois ses comptes se clôturer sur un résultat bénéficiaire. Il est par ailleurs intéressant de constater une grande stabilité générale entre les comptes 2018 et 2019. Cela permet de conserver un regard positif et confiant sur l'avenir financier de la Commune.

Proposition de bouclage

Au vu de l'excédent de recettes de cet exercice, il a été décidé d'attribuer le bénéfice de CHF 163'515.79 au Capital, lequel se voit porté à hauteur de CHF 1'222'149.71.

Détermination du Cash-flow

La page 44 de la brochure des comptes présente la détermination du Cash-flow de l'exercice 2019. Dans ce document, la politique d'amortissement ainsi que d'attribution et de dissolution des réserves est détaillée.

Flux de Fonds

La page 45 de la brochure des comptes présente la reconstitution de la variation de la trésorerie en partant du Cash-flow. La politique d'investissement et de financement s'y trouve explicitée.

Bilan

Comme déjà relevé, suite à l'enregistrement de l'excédent de recettes de l'exercice 2019, le Bilan fait apparaître au Passif un Capital de CHF 1'385'665.50.

Endettement

Grâce aux conditions proposées sur le marché de l'emprunt de capitaux, il a été possible de limiter fortement les coûts liés aux dettes contractées durant l'année, d'où un montant nettement inférieur aux prévisions pour les charges liées à l'endettement (compte no 3220.00, section 220). Au 31 décembre 2019, la commune présente un endettement financier net d'environ CHF 3'800'000.00.

Réserves

Les réserves de la commune sont présentées à la page 53 laquelle permet, outre l'identification des réserves affectées, de visualiser la part des réserves bloquée dans des préavis adoptés et ouverts ainsi que la part de réserves « libre » pour des projets à venir.



Préavis clôturés en 2019

Le tableau ci-dessous présente de manière résumée les divers préavis bouclés au cours de l'exercice écoulé, les montants alloués, le total effectivement dépensé et la différence éventuelle.

Préavis	Résumé du titre du préavis	Décision	Tl alloué	Tl effectif	Différence
03/2014	Part. fin. Stade la Saussaz	07.04.14	331'100.00	301'063.00	-30'037.00
08/2018	Màj infrast. inform. écoles	11.06.18	105'000.00	103'385.85	-1'614.15

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels 2019

Le rapport de l'auditeur sur les comptes annuels 2019 est joint au présent document.

XV. CONCLUSIONS

Au terme de ce rapport, nous nous plaisons à relever les bonnes relations entretenues avec votre Conseil tout au long de l'année et nous le remercions de son appui.

Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes qui collaborent à la bonne marche des affaires communales, à toutes les bonnes volontés qui sont engagées dans les sociétés corsiéranes, ainsi qu'au personnel communal toujours autant sollicité par le volume des tâches à accomplir.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis sur la gestion et les comptes pour l'année 2019
- vu le rapport de la Commission de gestion chargée de rapporter sur ces objets

d e c i d e

- a) d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2019 tels que présentés ;
- b) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

